

Quelques problèmes d'utilisation des sources cadastrales

(Il ne s'agit pas d'un article en forme, avec souci de composition et de style; nous transmettons seulement les thèmes de recherches et une première formulation des problèmes qui fourniraient ensuite matière à la discussion en groupe : le compte-rendu de celle-ci n'a pu être reconstitué exactement, les notes prises par Mme Dessertine ayant disparu lors des déprédations que connut le Centre. Les participants à la séance, auteurs de brillantes interventions, voudront bien nous le pardonner) .

* * *

Première étape : Récapitulation des contenances et des revenus de la matrice cadastrale

C'est une première approche de la réalité :

1°) Elle est rapide : chaque registre ("ancienne" matrice de la Restauration et matrice "rénovée" de 1913-1914) comporte une page récapitulative des propriétés; pour chacune, figure sur une même ligne le numéro du folio, la contenance, le revenu. Cet annuaire anonyme permet de retrouver les propriétaires, les parcelles, les mutations. Il permet surtout un premier comptage. Nous avons repris la méthode suivie par P. Vigier dans sa thèse annexe (Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine : S.E.V.P.E.N., 1963, 275 pages. Voir en particulier pp. 50 et 51) : vingt catégories ont été retenues (voir fiche en annexe), avec, pour chacune, des limites plus basses que celles choisies par P. Vigier, car l'Ouest lyonnais est une région de petite propriété. La superficie exacte n'est relevée que pour les cotes supérieures à 10 ha : cette fiche recevra ensuite le nom du propriétaire et d'autres indications. Pour les autres cotes, un simple comptage se fait à l'intérieur de chaque catégorie; les calculs sont possibles alors par simple multiplication du nombre des cotes par la superficie moyenne de chaque catégorie (9 ha50, 8,50, etc..). Une vérification préalable nous a permis d'établir que l'erreur ne dépassait pas 2,5 % (par rapport au chiffre obtenu par addition des superficies réelles). Le gain de temps réalisé compense bien cette légère approximation : ce premier inventaire d'une commune se fait en une heure environ (modèle de fiche ci-joint). Nous avons pu ainsi dépouiller, pour chaque période, plus de 80 communes, ce qui fait un sondage au tiers; ce n'est déjà plus un sondage, mais un inventaire.

2°) Elle est très incomplète : nous n'obtenons en effet que le quantitatif. Pour une commune, il est possible de dire que dans chaque catégorie, tel pourcentage de propriétaires possède tel pourcentage du sol. Bien entendu il convient de regrouper ces vingt catégories en cinq : très grande, grande, moyenne, petite et très petite propriété. (la définition des seuils fera l'objet d'un autre thème).

Deux problèmes subsistent :

- l'indispensable recherche du qualitatif : qui possède ? Nous ne l'avons établi que pour les propriétés supérieures à 10 hectares. Il conviendra dans un certain nombre de communes (= deuxième échantillonnage) d'étendre le système des fiches à tous les propriétaires (voir : 2ème étape).

- la fragmentation de la carte des propriétés réelles par les limites communales. Le cadastre d'une commune recense en petites propriétés des parcelles appartenant à des propriétaires de communes limitrophes ou plus lointaines : il faudra rendre à César ce qui appartient à César. Inversement il faudra rechercher dans les communes limitrophes (au moins) les parcelles qui viennent grossir les biens des propriétaires recensés dans la commune étudiée.

Ces deux problèmes font l'objet du deuxième thème.

DISCUSSION - L'accord est général sur la première méthode d'approche. Elle permet de voir beaucoup de communes et d'échapper ainsi à l'échantillonnage et à ses risques.

* * *

Deuxième étape : La recherche des propriétaires

1°) Cette recherche est difficile :-elle doit se faire à partir du nom du premier propriétaire indiqué sur chaque folio. Ce n'est pas toujours facile de l'identifier car il y a des ratures et des surcharges.

- le prénom n'est pas toujours indiqué et les homonymes sont nombreux. La mention d'un surnom ou d'une distinction d'âge ("ainé", "cadet", "père", "fils") peut être d'un précieux secours.

- la profession et la résidence sont très rarement indiqués.

2°) Cette recherche est longue car elle doit être poursuivie par une confrontation nécessaire avec les listes nominatives du dénombrement. Nous ne disposons que de celui de 1836 et un décalage de 10 à 15 ans subsiste donc avec le cadastre. Pour bien des fiches, il n'a pas été possible d'identifier exactement le possesseur. Jusqu'à l'orthographe des noms qui paraît bien flottante d'une commune à une autre et souvent différente entre la matrice et la liste du recensement. La marge d'incertitude existe donc : nous avons dû écarter plusieurs de nos fiches, presque toujours celles de petits propriétaires; pour les "gros" en effet, nous avons remarqué que prénoms et résidences étaient plus soigneusement indiqués; et pour eux nous disposons d'une source complémentaire d'identification précieuse et précise, les listes électorales de la Monarchie Censitaire (sur ce point, nous renvoyons à notre communication au 89ème Congrès des Sociétés Savantes, Lyon, 1964: "Les listes censitaires de la Restauration : une source d'histoire des structures rurales dans l'Ouest lyonnais". (Actes du Congrès, Paris, 1965, t. II, p. 87 - 99).

3°) Cette recherche aboutit cependant à deux tableaux qualitatifs, l'un par résidence, l'autre par profession. Il paraît d'ailleurs utile de les fondre en un seul.

4°) Cette recherche n'a pu se mener que sur un nombre plus restreint de communes : 25 au total, ce qui fait un échantillonnage au dixième.

DISCUSSION - Elle porte sur deux points essentiels :

1) Le choix des communes-échantillons. Il doit être raisonné et s'appuyer sur un double critère : valeur et convergence des sources.

2) Le problème de la propriété foraine. Il subsistera toujours des incertitudes. Pour les éliminer totalement, il faudrait un trop long travail de vérifications et de recoupements.

M. Merley pense que l'on peut s'appuyer sur les archives fiscales, lorsqu'elles existent, ce qui est heureusement le cas de la Haute-Loire. Dans le Rhône tout semble avoir disparu.

* * *

Troisième étape : Le choix des communes : l'échantillonnage

1°) Plutôt que d'isoler, en les caractérisant, des "communes types" et de rattacher de vastes régions à cette typologie (ce qui était la meilleure solution pour la "région alpine" de P. Vigier, très étendue et aux ensembles régionaux très homogènes et fortement contrastés), nous avons préféré regrouper 3 ou 4 communes limitrophes pour éliminer dans une large mesure la part de la propriété foraine et caractériser un ensemble local. Notre secteur d'étude est en effet réduit mais nuancé presque à l'infini.

2°) Notre échantillonnage n'est donc pas dû au hasard, ni à une procédure mathématique de tirage au sort (ce qui reviendrait pratiquement au même). Il est délibéré, en fonction de deux critères :

- la disposition des communes retenues dans la région étudiée : 8 groupes de communes limitrophes, caractérisant 8 types locaux d'économie rurale.

- la convergence et la qualité des sources : le choix définitif s'est fixé sur les communes qui, à côté de matrices cadastrales lisibles et bien tenues, pouvaient offrir des sources notariales accessibles, des papiers privés inédits, de riches archives communales.

3°) Dans ces conditions les 8 types locaux retenus se situent ainsi :

3 types montagnards

- la Haute Vallée de l'Azergues (Lamure, Poule, Chénelette) : domaine de bois.
- la Haute Vallée du Soanan dans les Monts de Tarare (St-Appolinaire, Valsonne, St-Clément) : polyculture pauvre et artisanat textile.
- la crête des Monts du Lyonnais (Duerne, St-Martin en Haut) où domine l'élevage.

3 types du vignoble

- le Bas Beaujolais (Cogny - Rivolet) où la vigne n'est pas exclusive.
- le Cru de Brouilly (St-Lager, Cercié, Odenas) où la monoculture de la vigne est le fait de grandes propriétés.
- la partie Nord du Haut Beaujolais (Chenas - Jullié) où se marquent, au contact de la montagne, la vigueur de la moyenne propriété et une nécessaire polyculture.

2 types du "plat pays"

- sur le Plateau lyonnais, un ensemble de 8 communes a été retenu (Chaponost, Brignais, Brindas, Thurins, Messimy, Francheville, et un peu plus au Nord, Dommartin et la Tour de Salvagny). La proximité de Lyon nourrit un incessant conflit entre les propriétés citadines et paysannes, tandis qu'une polyculture céréalière puis fruitière résiste mal aux poussées de la banlieue.
- dans le Val de Saône (Curis, Saint-Germain-au-Mont-d'Or) les mêmes phénomènes peuvent revêtir des aspects différents.

DISCUSSION - L'échantillonnage par groupes de communes paraît à tous bien préférable à l'échantillonnage par communes isolées. Par contre, il apparaît dangereux de constituer ces groupes à priori.

M. Garriër en convient, tout en rappelant les critères de commodité et de convergence des sources. De plus il a constaté que des limites naturelles (rivières et surtout crêtes montagneuses) distribuaient souvent assez exactement la propriété entre deux groupes humains; il a tenu compte de ces frontières géographiques dans le choix des groupes.

* * *

Quatrième étape : La détermination des seuils entre les catégories

Il semble qu'il y ait deux problèmes :

1°) Le choix entre le classement par contenance ou par revenu : aucun n'est satisfaisant. (cf. P. Vigier : Essai ..., p.44 à 49). Nous pensons que la contenance doit être retenue de préférence : les revenus ont été attribués fort arbitrairement à l'origine et critiques et plaintes ne manquèrent pas de s'élever alors, chacun s'estimant lésé; d'autre part ces "valeurs" vont varier au cours des années et de judicieuses et opportunes rectifications seront d'ailleurs apportées (par exemple en 1851 et 1884). Nous avons défini des types régionaux ; dans ces groupes de communes, la qualité du sol est assez homogène. Deux exceptions cependant : la zone montagneuse de la Haute Azergues, où la possession de grandes étendues de landes pourrait faire illusion, et le Haut-Beaujolais (Jullié - Chenas) où la distinction est à faire entre la vigne et les hautes pentes abandonnées aux taillis et aux pâquis; dans ces deux cas, le recours à l'échelle des revenus permet de nuancer et de corriger utilement le tableau.

2°) La définition des seuils entre les catégories de propriété. Là aussi, il convient d'être prudent et de ne pas généraliser. Nous avons pensé qu'il fallait d'abord préciser et cerner exactement la notion de moyenne propriété; celle qui garantit l'autarcie de la vie familiale, assure un léger excédent pour la vente et sollicite une quantité de travail humain qui exclut formellement toute autre activité, même saisonnière, et nécessite un renfort temporaire en main-d'oeuvre. Ce sont là des critères purement économiques : ils correspondent assez bien à l'idée que pouvaient se faire les contemporains du moyen propriétaire : les témoignages des agents du cadastre et, plus tard, ceux des enquêteurs agricoles (enquêtes de 1852 et de 1866 par exemple) le confirment bien.

Dans ces conditions, nous proposons les seuils suivants :

	3 zones mon- tagneuses	"plat pays"	Bas Beaujolais et zone Nord	Crû de Brouilly
très petite propriété	0 - 1 ha	0 - 50 ares	0 - 50 ares	0 - 20 ares
petite prop.	1 - 10 ha	50 ares - 2 ha	50 ares - 2 ha	20 ares - 1 ha
moyenne propriété	10 - 50 ha	2 - 20 ha	2 - 10 ha	1 - 5 ha
grande propriété	50 - 150 ha	20 - 100 ha	10 - 50 ha	5 - 20 ha
très grande propriété	plus de 150 ha	plus de 100 ha	plus de 50 ha	plus de 20 ha

DISCUSSION - M. Goujon estime qu'en effet la contenance doit rester le critère essentiel. Dans les pays de vignoble en particulier, c'est l'homme qui fait le sol et atténue les différences naturelles.

M. Merley apporte des précisions sur les révisions cadastrales de 1851 : elles ont été faites très sérieusement et ont servi de base à l'enquête agricole de 1852.

Sur la définition des seuils, l'accord se fait sur la nécessité de trouver une synthèse raisonnable entre le souci de respecter les nuances locales et celui de ne pas trop multiplier les catégories.

Un dernier problème se pose : pour une étude sur plus d'un siècle, n'est-il pas nécessaire de reconsidérer les premiers choix et de définir de nouvelles catégories ?

Cinquième étape - La recherche de paliers intermédiaires

Deux tableaux sont donc possibles : l'un, correspondant en gros aux années 1815 - 1825, marque un point de départ, l'autre en 1913 - 1914 le terme d'une évolution séculaire. Il paraît intéressant de définir si possible des étapes intermédiaires. Est-ce possible ?

1°) Une loi de 1841 prévoyait la réfection des matrices cadastrales là où elles avaient plus de 30 ans d'âge. Nous n'avons trouvé dans le Rhône que la seule commune de Lamure à avoir ouvert une nouvelle matrice en 1861 : les autres jugèrent l'opération inutile ou trop onéreuse et la loi ne semble pas avoir eu un pouvoir contraignant. C'est bien regrettable pour nous : le cas de Lamure montre tout l'intérêt de cette date.

2°) La matrice est une histoire, un organisme vivant. Peut-on y opérer une coupe à une date déterminée. En théorie oui, comme l'a montré J. Poperen dans un rapport au Congrès des ~~Recherches~~ ^{Recherches} Savantes (Poitiers, 1962 : "méthode d'utilisation des données du cadastre et de l'enregistrement pour l'histoire sociale rurale" (1865 - 1921). Cela demande un très long travail : tout d'abord la mise en fiches de toutes les propriétés d'une commune avec indication de toutes les mutations survenues. Puis, une coupe à une date "critique" (1884, "sommet de la phase de morcellement" et année de publication par les Contributions Directes d'une statistique des cotes foncières).

Pour le Rhône, aucun document fiscal n'a été conservé par la Direction Départementale des Contributions Directes : aux Archives, nous n'avons rien trouvé, malgré de longues et décevantes recherches dans une Série P non classée et difficilement accessible. Toute coupe semble vaine sans l'indispensable référence à une statistique départementale.

D'autre part, nous ne voyons guère comment opérer cette coupe. La marge d'incertitude reste considérable pour trop de cas où la date des mutations est difficilement déterminable. La part du hasard semble aussi grande : il suffit qu'un vaste morcellement d'un grand domaine soit fait ou soit encore à faire pour bouleverser les résultats. Enfin et surtout les transcriptions sur la matrice se font souvent longtemps après les opérations réelles de transfert des biens ; des années peuvent séparer ventes et successions du report des modifications. Des transcriptions opérées par erreur sont souvent rayées quelques années plus tard : notre fiche enregistre deux mutations, alors qu'en réalité rien ne s'est passé. Il faudrait un immense travail de contrôle dans les Archives de l'Enregistrement et les sources notariales pour éliminer ces problèmes et sans doute n'y arriverait-on pas complètement, même en y consacrant sa vie entière

Nous avons tenté l'expérience pour une commune (Chaponost) : trop d'incertitudes subsistant encore après des semaines d'incessantes vérifications nous ont conduit à renoncer à cette idée de coupe.

DISCUSSION - Elle porte d'abord sur les conséquences de la loi de 1841. Il paraît capital de pouvoir disposer d'étapes intermédiaires. Dans la Saône-et-Loire, M. Goujon n'a rien trouvé.

D'autre part, le recours à la méthode de M. Poperen paraît à tout le monde une opération intéressante, mais longue et surtout très hasardeuse. M. Merley reprend et complète les objections de M. Garrier sur les erreurs et les retards dans le report des mutations.

M. Garrier conclut en comparant la matrice à un "autobus" où l'on peut monter et d'où l'on peut descendre en marche ... On ne peut dans ces conditions compter et identifier les voyageurs qu'au départ et à l'arrivée.

* * *

Sixième étape - L'étude chronologique de cas individuels

1°) Toute idée de coupe abandonnée (sauf pour Lamure) il paraissait intéressant de suivre cependant sur fiche les destins individuels des propriétés. De 182 .. à 1914 et au-delà (jusqu'à l'état actuel) les mutations sont relevées et comptabilisées; elles sont expliquées dans la mesure du possible par le recours à l'Enregistrement et aux Archives Notariales. Un domaine est comme un arbre; il croît et pousse de nouvelles branches; il décroît, est amputé de ses rameaux, se dessèche et meurt; parfois il est étêté par un partage et nourrit alors de vigoureux rejets. A partir d'un nombre suffisant de destins individuels, il nous est apparu possible d'établir une typologie des évolutions possibles d'une propriété :

- le maintien à travers les vicissitudes,
- l'étoffement constant par grignotages successifs des biens voisins,
- le lent démembrement par ventes échelonnées ou fractions d'héritages,
- l'éclatement brutal par mise en vente ou partage successoral.

2°) Des problèmes subsistent :

- Cette étude ne peut être que chronologique, donc progressive, sur des propriétés choisies au départ arbitrairement. Ce choix n'est pas totalement arbitraire, car il est dicté souvent par l'existence de documents notariés sur la vie du domaine. De toutes façons, il reste discutable.
- des incertitudes subsistent, déjà évoquées (dans le thème 5).
- l'étude régressive d'une grande propriété est beaucoup plus difficile à mener. Elle est faite d'apports successifs et fragmentaires qui s'enchevêtrent souvent.
- l'extrapolation des destins individuels qui aboutit à la typologie précédente est très dangereuse. La longueur des recherches nous empêche de les multiplier sur fiches avec recours aux vérifications nécessaires (Enregistrement et Archives Notariales). Mais,

la pratique aidant, nous pensons qu'un certain "flair", une certitude intuitive, nous permettent de rattacher rapidement chaque destinée individuelle à un type, par simple lecture cursive des pages de la matrice. Suivant les communes et les régions, dominent en fin de compte une seule évolution. Ou bien la stabilité qui se décèle à la clarté de lecture des folios (moindre nombre de ratures et de surcharges, peu d'ouverture de nouvelles cotes, régularité des transmissions dans la même famille). Ou bien une grande instabilité de la propriété, un foisonnement de vie : les parcelles se fragmentent à l'infini, les folios de la matrice se noircissent de ratures, de surcharges et de renvois, de nouveaux registres s'ouvrent pour accueillir les cotes nouvelles. Nous ne nous masquons pas les dangers de ce procédé trop cursif : il n'est question d'y recourir qu'après le long, le minutieux, l'indispensable travail de mise en place de la typologie.

3°) Une comptabilité des mutations par année nous est apparue possible et très révélatrice. Elle décèle pour une commune l'alternance de périodes de calme, d'assez longues plages de stabilité, soudain coupées par des poussées fiévreuses. Il est intéressant d'établir s'il y a concordance de dates entre les différentes régions : il semble que non.

DISCUSSION - Elle s'oriente très vite sur la représentation graphique de ces mouvements ainsi que des structures d'ensemble de la propriété. M. Garrier présente quelques schémas. M. M. Garden, Merley et Durand les discutent. Il paraît à tous que la question est d'importance et qu'il faudrait la reprendre un jour.

COMMUNE de :
SUPERFICIE :

Date

<u>Superficies</u>	<u>Revenus</u>
0 - 10 ares	0 - 5 fr.
10 - 50 "	5 - 10 "
50 - 1 ha	10 - 20 "
1 - 2 ha	20 - 30 "
2 - 3 "	30 - 40 "
3 - 4 "	40 - 50 "
4 - 5 "	50 - 60 "
5 - 6 "	60 - 70 "
6 - 7 "	70 - 80 "
7 - 8 "	80 - 90 "
8 - 9 "	90 - 100 "
9 - 10 "	100 - 150 "
10 - 15 "	150 - 200 "
15 - 20 "	200 - 300 "
20 - 30 "	300 - 400 "
30 - 40 "	400 - 500 "
40 - 50 "	500 - 750 "
50 - 75 "	750 - 1000 "
75 - 100 "	1000 - 2000 "
au-dessus de 100 "	au-dessus de 2000 "

<u>Superficies</u>	<u>Revenus</u>
Terres lab.	
Jardins	
Vignes	
Prés	
Pâtures	
Bois	
Broussailles	
Terres vaines	
<hr/>	
TOTAL :	
Terrain bâti :	
<hr/>	
TOTAL IMPOS.	
Non imposable	
<hr/>	
TOTAL :	

Nombre des parcelles :

Cotes :